

Mme C. Luisier
Présidente du Conseil d'Etat
Place du Château 1
1014 Lausanne

Lausanne, le 17 novembre 2023

Ouverture de négociations salariales

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,

Lors de la dernière rencontre entre la Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines et les délégations des organisations du personnel, nous prenons acte de la décision positive du Conseil d'Etat, à savoir les 0,2% d'augmentation des grilles salariales promis lors des négociations du printemps et les 1,7% d'indexation selon l'indice de référence défini par l'art. 25 de la LPers (l'Indice des prix à la consommation de l'OFS d'octobre 2023).

À la suite de cette communication, nous vous avons demandé l'ouverture de négociations salariales en vue d'une hausse générale des salaires. Cette demande, que nous formulons officiellement par ce courrier, repose sur plusieurs éléments.

Premièrement, même en ne prenant en compte que l'évolution de l'IPC calculé par l'OFS, la hausse se monte à + 6,4 depuis décembre 2020, or l'indexation cumulée sur cette période pour les salarié.e.s des services public et parapublic vaudois ne se monte qu'à 1,4% (3,3% au 1er janvier 2024). Les salaires réels ont bel et bien baissé durant la dernière période et continueront de baisser l'an prochain. Cet effet se reproduit sur les carrières entières, ainsi que sur le calcul des rentes des pensionné.e.s.

Deuxièmement, comme vous le savez, l'indice des prix à la consommation ne reflète pas l'augmentation effective du coût de la vie pour des raisons connues de toutes et tous. La réalité de cette augmentation est plus forte encore par le poids, dans le budget des salarié.e.s des postes qui augmentent le plus et ne sont pas pris en compte (ou peu) dans l'IPC, il s'agit notamment des loyers (que l'IPC ne répercute qu'avec retard, ainsi, l'augmentation du 1er octobre qui a frappé la moitié des ménages ne sera prise en compte que dans l'IPC de fin novembre) et des primes d'assurance maladie (+9,9% dans le canton).

Enfin, les organisations du personnel du secteur public et des secteurs subventionnés signataires demandent au Conseil d'Etat, pour préparer efficacement les négociations demandées, de fournir les informations sur le renchérissement total que subit la population du canton et donc les salarié.e.s des services public et parapublic du canton.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons donc d'ouvrir des négociations sur des mesures salariales qui devraient prendre effet au 1er janvier 2024.


Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, nos meilleures salutations.

Pour la FSF



Céline Misiego

Pour le SSP-Vaud



Cora Antonioli

Pour SUD



Johnson Bastidas